

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES « VALLEE DE L'HERAULT »**

BP 15 - 100 chemin Marc Galtier – 34 150 GIGNAC

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de l'Hérault

Séance du 26 juin 2006

Nombre de membres		
Afférents Au conseil communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
42	42	28

L'an deux mille six, le 26 juin à 17h, les membres du Conseil communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la salle de la Mairie à Puilacher sous la présidence de Louis VILLARET, Président.

Présents : - M. CADILHAC Jean François - M. PIERRUGUES Georges - Mme MARTIN Françoise - M. JOVER Jean Marcel - M. LASSALVY Christian - M. GOMEZ René - M. POUJOL Robert - Mme BARRAL Hélène -- M. CALAS Alain - M. VILLARET Louis - M. YVANEZ André -- M. ARNAL Richard - M. MANEIRO Charles - M. Claude. CARCELLER - M. MATEU Gabriel - M. DONNADIEU Jacques - M. BELLOC - Jean Paul M. ROQUAIN Jean Michel- M. ASENSI Raphaël - M. NOUGAREDE Elie - M. ANDRIEUX Jacques - M. GHIBAUT Jean-Pierre -- M. BERTOLINI Jean Pierre - Mme GERBAL Renée - M. GASTAN François - Mme GUERRE Nicole

Absents excusés : M. DIAZ Manuel - M. CABELLO Gérard - M. SANCHEZ Norbert - M. TOURET Jean Louis - M. Jean-François RUIZ - M. ASTIE Michel - Mme DEJEAN Anne Marie - M. PALOC Eric -

Absents : - M. SALASC Philippe - M. AGOSTINI Jean André - M. PONCE Jean-Claude - M. DEJEAN Maurice - M. SIDERIS André - M. DELFAU Gérard - Mme FOURNEL Michèle - Mme Isabelle VIVIEN

M. ASTIE Michel donne pouvoir à M. GHIBAUT Jean-Pierre
M. SANCHEZ Norbert donne procuration à M. VILLARET Louis
M. François GASTAN est désigné secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint le Conseil communautaire peut délibérer.

Date de convocation
20 juin 2006

Date d'affichage

Date de retrait d'affichage

Objet de la délibération

47-2006 Création de postes et modification du tableau des effectifs

Monsieur le Président explique que les recrutements en cours ont permis de choisir :

- le chargé d'opération d'investissement au grade de technicien supérieur territorial principal
- l'agent chargé de la contractualisation au grade d'agent administratif qualifié

D'autre part, il convient de pérenniser le poste de la chargée de communication dont le contrat se termine en juillet. Elle pourrait être recrutée en tant qu'agent administratif qualifié dans l'attente de sa réussite à un concours de catégorie supérieure.

Monsieur le Président ajoute deux agents de salubrité du service ordures ménagères peuvent bénéficier d'un avancement au grade d'agent de salubrité qualifié. Les CAP de mars et de juin ont émis un avis favorable.

Un agent technique qualifié du service ordures ménagères peut bénéficier d'un avancement au grade d'agent technique principal. La CAP du mois a émis un avis favorable.

Il convient d'ajuster le nombre de postes d'agents de salubrité saisonniers vacataires pour le service ordures ménagères en créant 2 nouveaux postes rémunérés au 1^{er} échelon du grade (indice brut 274 – indice majoré 276)

Monsieur le Président précise qu'enfin, il serait souhaitable que l'étudiante qui a organisé la foire-expo dans le cadre d'une convention avec l'université jusqu'au 26 juin 2006 inclus poursuive sa mission du 27 juin au 31 juillet 2006. C'est pour cela qu'un poste d'agent administratif vacataire pour faire face à un besoin occasionnel pourrait être créé. La rémunération correspondrait au 1^{er} échelon de ce grade (indice brut : 274 – indice majoré 276).

Les crédits nécessaires au financement de ces postes sont déjà inscrits dans le budget de la communauté de communes.

Le Conseil, Oûi l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

-de créer :

- 1 poste de technicien supérieur principal à temps complet
- 2 postes d'agents administratifs qualifiés à temps complet
- 2 postes d'agents de salubrité qualifiés
- 1 poste d'agent technique principal
- 1 postes d'agent administratif qualifié à temps complet pour faire face à un besoin occasionnel
- 2 postes d'agent de salubrité à temps complet pour faire face à un besoin occasionnel

-de modifier en conséquence le tableau des effectifs de la Communauté de communes

Fait à Gignac, le

Le Président

Louis VILLARET